

# RÉSISTANCE SOCIALE

LA RÉPUBLIQUE SERA SOCIALE OU NE SERA PAS !

## SOMMAIRE

Réforme des retraites : les positions en présence (par J.C. CHAILLEY).....p2 et 3

Pôle emploi et le travail gratuit des salariés... (par E. CANN) .....p3

Urgence emploi (par P. LARROUTOU) ....p4 et 5

Le pouvoir d'achat en baisse en 2010 (par B. ROCHER) ...p5

Les services d'intérêt général en veilleuse (par Y. DURRIEU).....p6 et 7

Contis : vous avez dit reclassement ? (par Y. MESCOFF).....p7

Le montant de nos retraites décidé par des spéculateurs ? (par A. ROBERT).....p8

## Le mot de la présidente

Après les régionales, la vie continue...

Le prix du gaz augmente de manière vertigineuse (+ 9,7 %). Aucune explication économique rationnelle et sérieuse ne nous ayant été donnée, force est de supposer qu'il ne s'agit là que de la volonté, après le mariage GDF-Suez, de distribuer de meilleures dividendes aux actionnaires. Pourtant, cette privatisation-fusion ne nous avait-elle pas été annoncée comme destinée à faire baisser les prix dans le cadre de la concurrence ? Cette augmentation masque d'ailleurs celle de l'énergie : l'électricité et l'essence sont aussi à la hausse.



Les salaires stagnent pendant que les revenus des patrons explosent, de même que les dividendes versés aux actionnaires. 17 % des salariés gagnent moins de 1000 € mensuels. Le gouvernement refuse d'augmenter le Smic et les fonctionnaires. On propose 0,9 % d'augmentation aux cheminots. Le premier des milliardaires français, patron de LVMH, a un revenu équivalent à celui de 13 000 smicards, mais ses employés doivent faire deux semaines de grève pour obtenir 2 %. Il est battu par Chanel, qui a proposé 20 € (!) à ses salariés, tandis qu'il reversait 230 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires.

L'emploi précaire se développe (CDD, contrats aidés de toutes sortes, intérim) au détriment des CDI. « *Il faut sauvegarder la compétitivité de la France et de ses entreprises* », martèle Fillon à la suite de tous les libéraux. Comme si chacun ne savait pas, aujourd'hui que le salarié français est plus compétitif – moins « cher » – que les Allemands ou les britanniques ; La productivité des travailleurs français est bien supérieure à celle des autres pays européens, et on nous serine encore que le mal français c'est son système social ! Quand ces dogmatiques vont-ils comprendre que les augmentations de salaires pour ces employés pressurisés ne feraient d'ailleurs que profiter à leurs entreprises ?

L'Etat donne l'exemple : des hôpitaux ferment, des maternités sont supprimées, à Paris on casse l'AP-HP (Cf. le « coup de gueule » du numéro de mars), il manque 50 000 places dans les maisons de retraite et les EHPAD, une nouvelle liste de 170 médicaments ne sera plus remboursée. Malgré l'immense succès de la votation citoyenne, La Poste supprime des tournées et ferme des bureaux de poste au profit de « points poste », prélude à privatisation. On organise un colloque sur la violence à l'école alors qu'on connaît en grande partie la solution : remettre du personnel dans les collèges et les lycées alors qu'il n'y a plus d'assistants sociaux, d'infirmiers, de surveillants et qu'on rogne sur le nombre de professeurs. Dans les transports, on prévoit la suppression de 7 600 emplois à la SNCF, tandis qu'on concéderait la ligne grande vitesse Tours – Bordeaux au privé pour 50 ans : une belle rente, du jamais vu depuis Napoléon III !

Ce tableau catastrophique de l'état de la France n'est hélas pas complet : il faudrait y ajouter les entreprises qui, chaque jour, ferment pour délocaliser ; il faudrait y ajouter les suicides liés aux malaises au travail ; il faudrait y ajouter les nombreux conflits sociaux que la désespérance des travailleurs amène quelquefois à être violents ; il faudrait y ajouter les 30 000 emplois à disparaître, cette année, dans le secteur du bâtiment...

Sarkozy, cela a été le retour de la droite sans complexe, du capitalisme débridé. On en voit aujourd'hui le résultat. Il serait temps que la gauche ne se contente plus de dénoncer, juste pour gagner des élections locales, mais travaille à un projet alternatif réellement appuyé sur les forces sociales.

**Marinette BACHE**



# RÉFORME DES RETRAITES

## REFORME DES RETRAITES : LES POSITIONS EN PRESENCE

(Auditions Sénat retraites : rendez vous 2010)

Par Jean-Claude CHAILLEY

Il y a eu des auditions au Sénat, avec synthèses dans des vidéos de 2 minutes environ.

On a donc un large panorama des positions des syndicats de salariés, d'employeurs, d'institutions, d'économistes, impliqués dans la gestion des différents régimes.

*Les partis politiques n'en faisaient pas partie.*

A la TV, tout le monde prétend vouloir défendre « notre Sécurité Sociale ». C'est vrai de l'immense majorité de la population, ce qu'un sondage vient encore de confirmer.

Mais lorsqu'on regarde les vidéos, **on est étonné du nombre de ceux qui veulent revoir les « paramètres » (60 ans, allongement de la durée de cotisation -ce qui entraîne inéluctablement une nouvelle baisse des retraites-) et les fondements structurels de la retraite (réforme « systémique »).**

Toutes les organisations se situent dans le cadre actuel qui ne distingue pas les régimes salariés avec cotisations fondées sur le salaire socialisé (différé), et les régimes non salariés, qui par définition ne reposent pas sur le salaire.

- L'UIMM a rappelé la revendication traditionnelle du MEDEF (3 étages : large socle par fiscalisation, assurance, capitalisation facultative). En fait, le MEDEF demande un transfert sur la fiscalité des ménages. En réalité, il n'est pas plus facile de contraindre les entreprises à payer plus d'impôt qu'à augmenter les salaires. Ça fait une vingtaine d'années qu'il obtient baisse des salaires dans la valeur ajoutée ET baisse des cotisations sociales ET baisses d'impôts, qui toutes participent de la concurrence libre et non faussée, comme de l'augmentation des dividendes.

- Tout à fait dans cette logique, Jean-François Copé se prononce pour la fusion impôt sur le revenu/CSG et URSSAF/ Direction générale des finances publiques. Ce serait remettre en cause les fondements de la Sécurité Sociale, mettre fin à toute notion de salaire socialisé (différé).

- A titre personnel, Manuel Valls, dans une tribune des Echos du 10 avril, propose de fusionner impôt sur le revenu et CSG expliquant que « les revenus de la solidarité nationale ne doivent plus être assis sur le seul travail mais davantage sur le capital, les profits et les dividendes...Il faut revoir la fiscalité du travail en rééquilibrant l'effort sur le reste de la valeur ajoutée ». Si on comprend bien il s'agit de transférer les cotisations sociales patronales sur la TVA.

- La remise en cause des paramètres (60 ans, allongement durée cotisation) est quasi générale, sauf surtout pour une partie des syndicats,

- CGT, FO, Solidaires, FSU, demandent une augmentation des cotisations patronales et pour certains n'excluent pas une augmentation des cotisations salariales plutôt que d'aller vers de la capitalisation, en réalité plus pénalisante,

- Plusieurs syndicats demandent un taux de remplacement de 75%, la ré-indexation des retraites sur le salaire moyen, supprimée par décret d'Edouard Balladur en 1993,

- La remise en cause des fondements de la sécu (au profit d'un système à points de type suédois, ...) est fréquente, y compris parmi certains syndicats, notamment la CFDT, qui met en débat à son congrès de « réinventer le système de retraite ». La réforme suédoise s'est d'ailleurs imposée à la faveur d'une crise, aboutissant à un consensus droite – gauche sur son inévitabilité. C'est le modèle que Bruxelles souhaite étendre à toute l'Europe.

- La réforme du financement, qui est en fait une réforme du financement de la Sécurité Sociale, vers davantage de fiscalisation, fait l'unanimité, mais avec des modalités fort différentes (voir tableau ci-dessous et notes). Noter que peu d'organisations remettent en cause partiellement ou totalement les 30 milliards € d'exonérations de cotisations patronales, exemptions d'assiette non comprises,

- Des revendications légitimes (pénibilité, lutte contre les inégalités) servent parfois de prétexte à une réforme structurelle (retraite à la carte, fonction de l'espérance de vie...). *Noter que, si l'espérance de vie devenait un critère structurel, il serait inévitable qu'au nom de « l'égalité », les femmes soient amenées à travailler plus longtemps que les hommes (cf. MDA, les 4 trimestres par accouchement).*

Peut-on dire au prétexte que notre Sécurité Sociale ne corrige pas toutes les inégalités, notamment à cause de la crise et des « réformes » de ces dernières années, que ses fondements sont périmés ? Nous pensons que NON.

Vous trouverez en page suivante un tableau récapitulatif des auditions et des compléments pour les syndicats non auditionnés de façon à avoir un panorama complet

Auditions : site <http://videos.senat.fr/video/index.html>;

Les notes de ces vidéos sont disponibles sur le site [www.resistancesociale.fr](http://www.resistancesociale.fr)

(suite page 3)

# RÉFORME DES RETRAITES

(suite de la page 2)

Organisation	Remise en cause 60 ans	Allongement	Réforme proposée
CGT	Non	Non	Taxer revenus financiers, cotisations...voir notes sur site <i>Résistance Sociale</i>
CFDT	Oui (à la carte) 42 / 43 en débat		Oui réinventer système
FO	Non	Non	Taxer revenus financiers cotisations...voir notes sur site <i>Résistance Sociale</i>
CFTC	Non mais		Augmenter la CSG
CGC	OUI		
SOLIDAIRES	Non	Non, retour 37,5 ans	Augmenter cotisations patronales
UNSA	Non		Augmenter la CSG, les cotisations
FSU	Non	Non, retour 37,5 ans	Taxer revenus financiers cotisations...
CNAV	Implicite	Oui	Elargir assiette
Caisse SNCF	Implicite : concerter pour « éviter trouble social »		
CNRACL (collectivités locales)	Non, caisse excédentaire, ne demande qu'ajustements		
FRAFP	Fonds Retraite Additionnel Fonction Publique : par capitalisation, souhaite s'étendre très largement		
MSA (agricole)	Système à points + solidarité par impôt (caisse ultra déficitaire, largement à l'origine du « déficit » donc du débat)		
RSI (artisans, commerçants)	Oui	Oui	Elargir assiette...
UPA (artisans)	Oui		Elargir assiette
OFCE		Oui, 42	Système actuel « solide » Augmenter cotisations
UIMM / MEDEF	Remettre à plat, 3 étages : socle = solidarité par impôt, assurance, capitalisation facultative		
CGPME	Oui	Oui, 42	Capitalisation
OCDE	Oui comme partout dans OCDE		Augmenter capitalisation
JM SPAETH (école SS)	Système actuel corporatiste. Pour système universel		
CREAP (étude âge population)			Uniquement pénibilité
J Bichot université Jean Moulin	Passage au système suédois		
JM Charpin inspecteur général des finances	Oui	Oui	
J O Harrault Prof Paris I	Passage au système suédois		
C Mills (économiste)	Non	Non	Taxer revenus financiers cotisations...
Bozio (IFS – Londres)	Passage au système suédois		
FRR (fonds réserve retraites)			Inévitable

## LES BRAS M'EN TOMBENT

### Quand Pôle emploi aide les entreprises à faire travailler gratuitement les salariés

Par Eugène CANN

Oui, vous avez bien lu. Depuis deux ans, Pôle Emploi, qui a succédé à l'ANPE, a mis en place un double système permettant aux entreprises, sous couvert de tester les chômeurs en recherche d'emploi, de faire travailler ceux-ci gratuitement pendant une semaine ! Bien sûr, les chômeurs conservent leurs allocations chômage mais l'entreprise ne leur verse rien pour le travail accompli. Pire même, si dans le premier système, l'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR), le chômeur a une chance sur deux d'être embauché, dans le second, l'évaluation en milieu de travail (EMT), l'embauche n'est pas au bout et l'entreprise peut même recevoir jusqu'à 2 euros de l'heure de Pôle emploi ! On croit rêver ! D'autant que ce système a concerné 110 000 personnes en 2009. A ce compte là on comprend que les entreprises n'aient pas intérêt à la diminution du chômage ...

Nous sommes très heureux de publier ci-dessous un article de Pierre Larrourou que les plus chanceux d'entre vous ont pu entendre lors de nos dernières Vendémiaires à Dunkerque. Par la publication de cet article, nous souhaitons lancer auprès de nos lecteurs, un des débats qui animent aujourd'hui notre société : quelle société, quel développement pour demain ? Depuis son origine la Gauche a eu un regard critique sur son environnement économique mais également sur les modes de vie. Rien d'étonnant donc à ce qu'à nouveau, après avoir succombé, pour une partie d'entre elle, à la société de consommation et au chant des sirènes libérales ce débat soit relancé.

Il s'agit pour Résistance Sociale de le faire sortir du dualisme stérile et caricatural entre « décroissantistes » et « croissantistes ». Comment en posant plus globalement le problème de la production, de la réindustrialisation, du dumping social, de la demande (interne, externe ?), du co-développement, etc. de la modalité de redistribution des richesses, peut-on parvenir à une société où ceux qui produisent peuvent pleinement bénéficier du fruit de leur travail ? Comment améliorer les conditions de travail et de vie de l'ensemble de nos concitoyens ? Cet article est le premier, nous l'espérons, d'une longue série !

Le CA de RESO

## Urgence emploi

Par Pierre LARROUTOUROU, membre du Bureau exécutif d'Europe Ecologie

Les chiffres publiés le 25 mars sur le site du Ministère du Travail contredisent totalement les discours optimistes de Nicolas Sarkozy en matière de chômage. Les entrées au Pôle emploi (le nombre d'hommes et de femmes qui tombent au chômage) atteignent un sommet : **509.000 nouveaux chômeurs en février 2010** contre 502.000 entrées "seulement" il y a un an, en février 2009, quand tout le monde s'inquiétait de la flambée du chômage. 509.000 nouveaux chômeurs en un mois. C'est monstrueux ! Alors d'où vient "l'accalmie" que met en avant Sarkozy ? C'est seulement le nombre des "sorties administratives" qui flambe : en février, 494.000 personnes sont sorties des statistiques du chômage (contre 424.000 sorties en février 2009). Et sur ces 494.000 hommes ou femmes qui sortent des statistiques, 18 % seulement reprennent un emploi.

	Février 2009	Février 2010
Entrées	502.000	<b>509.000</b>
Sorties	424.000	494.00
<b>Solde</b>	<b>78.000</b>	<b>15.000</b>

En ne regardant que le solde (les entrées moins les sorties), on peut croire que le chômage se stabilise. Mais, en réalité, le nombre d'hommes et de femmes qui perdent leur travail n'a jamais été aussi important et **moins de 20 % de ceux qui "sortent du chômage" retrouvent un emploi (bon emploi ou emploi précaire) !** La majorité des sortants sont en fin de droits : ils ne vont plus toucher que le RMI-RSA ou l'ASS ou rien du tout... Le chômage est aujourd'hui le souci numéro 1 des Français. Le nombre des chômeurs et des précaires explose et Nicolas Sarkozy ne fait rien !

Hélas, 69 % des Français pensent que « la gauche ne ferait pas mieux ». Voilà qui explique sans doute une bonne part de l'abstention du premier tour des régionales. Plus de 50 % d'abstention, c'est colossal. Et parmi ceux qui vont voter, combien vont au bureau de vote "comme un athée va à la messe, pour faire plaisir à sa belle-mère" ? Combien vont voter par habitude, mais ont de vrais doutes sur la capacité des élus à nous sortir de la crise ?

Nous ne pouvons pas nous résigner à un tel niveau de précarité. Nous ne pouvons pas accepter que des millions d'hommes, de femmes et d'enfants vivent en permanence avec, au ventre, la peur du lendemain. Il est urgent, il est vital que la gauche se mette au travail pour apporter des réponses concrètes à la crise sociale. Les élections régionales sont à peine passées qu'une bonne partie des médias commence déjà à spéculer sur qui sera candidat en 2012 : Martine ou Ségolène ? Dominique ou François ? Cécile ou Eva ? Marie-George ou Jean-Luc ?

Honnêtement, on s'en fiche ! Ce n'est pas le sujet. Si on continue comme ça, le taux d'abstention sera encore plus important aux prochaines élections et "ça va péter", un jour ou l'autre, en banlieue ou ailleurs.

La priorité n'est pas de choisir un(e) candidat(e). La priorité, la seule, est de dire très concrètement comment on peut vaincre le chômage et la précarité tout en divisant par deux notre production de gaz à effet de serre (n'en déplaise à Claude Allègre, le dérèglement climatique et les ressources limitées en énergie sont deux défis vitaux pour la survie de notre humanité !). Pour faire face à la crise, il faut que la gauche toute entière se mette au travail pour construire un nouveau contrat social. Il faut que nous prenions 6 mois pour débattre entre nous, de façon sereine et approfondie, en mettant tout sur la table : nos points d'accord, nos points de désaccords et nos doutes<sup>1</sup>. Un des premiers débats que nous devons avoir concerne sans doute les limites de la croissance.

### Peut-on encore "compter sur la croissance" ?

Pour lutter contre le chômage, l'UMP et le PS continuent à fonder l'essentiel de leur stratégie sur un retour de la croissance : "Nous pouvons retrouver 2,5 % de croissance" affirme François Fillon. "Avec une autre politique, nous pourrions avoir 2,5 % de croissance" lui répond François Hollande. UMP et PS s'opposent sur les meilleurs moyens de retrouver la croissance mais les deux partis qui se succèdent au pouvoir depuis 30 ans misent essentiellement sur la croissance pour sortir de la crise. Est-ce bien sérieux ?

### Une croissance très molle, comme au Japon

Dans tous les pays occidentaux, l'effet des plans de relance s'estompe et la croissance retombe. En France, les dépenses des ménages ont baissé en janvier puis en février. L'INSEE ne compte plus que sur 0,2 % de croissance au premier trimestre (après 0,6 % au 4ème trimestre 2009).

Dans *Le Monde* du 30 mars, Nicolas Baverez résume le consensus des économistes en affirmant que "durant toute la décennie 2010, on va devoir vivre avec une croissance plafonnant à 1 %". Sans vouloir polémiquer, on ne peut pas dire que Nicolas Baverez soit un grand novateur en matière économique et sociale. Son dernier éditorial prouve que la crise fait évoluer les esprits et oblige certains à ouvrir les yeux :

1. Cela fait 30 ans que nous n'avons pas les 2,5 % de croissance dont parlent François Fillon et François Hollande.
2. Le Japon était souvent présenté dans les années 80 comme le pays qui allait dominer l'économie mondiale.

<sup>1</sup> Voir l'Appel lancé avec Eva JOLY et Marie BLANDIN sur [www.EtatsGenerauxEmploiEcologie.net](http://www.EtatsGenerauxEmploiEcologie.net)

# PLACE AU DÉBAT

(suite de la page 4)

Mais, depuis qu'a éclaté la bulle, fin 1991, le Japon n'a même pas 1 % de croissance, alors que c'est le pays qui investit le plus dans la recherche (3 % du PIB chaque année) et le pays qui a fait les plus grands plans de relance, jusqu'à accumuler une dette publique de 200 % du PIB !

Et encore, comme le dit Xavier Timbeau de l'OFCE, le scénario à la japonaise (une croissance très molle pendant très longtemps) est sans doute "le scénario le plus optimiste" tant sont colossaux les déséquilibres accumulés depuis 30 ans et les déséquilibres nouveaux créés depuis 2 ans : en dix-huit mois, la dette publique des Etats-Unis a augmenté de 2.400 milliards. Pour éviter un effondrement complet de leur économie, les Etats-Unis ont "brûlé" en dix-huit mois l'équivalent de toutes les réserves accumulées par la Chine en vingt ans.

Et en Chine, pour éviter la récession, le gouvernement a lancé un plan de relance représentant 13 % du PIB et a obligé les banques à distribuer un maximum de crédits. En un an, les banques ont distribué plus de 30 % du PIB. Au total, pour garder une croissance positive, **on a injecté en un an plus de 40 % du PIB.** C'est du jamais vu. Dans aucun pays au monde !

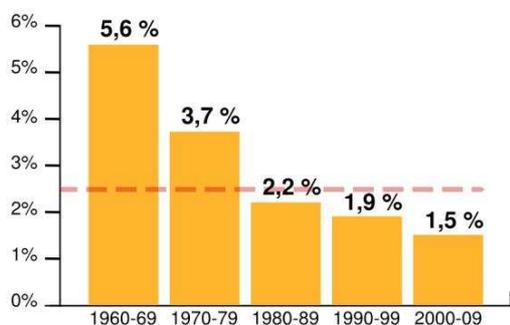
Paul Krugman, Prix Nobel d'économie, estime que les risques d'un retour à la récession dès la fin 2010 sont "de 30 à 40 %". L'ancien Chef économiste du FMI, Simon Johnson, affirme que "nous nous préparons à une catastrophe énorme".

En novembre, la Société Générale a envoyé à ses clients les plus fortunés un argumentaire mettant en avant le risque d'un "global collapse", un effondrement global de l'économie mondiale. Il n'y a que Nicolas Sarkozy et François Fillon qui osent encore dire publiquement que "tout laisse penser que la croissance revient"...

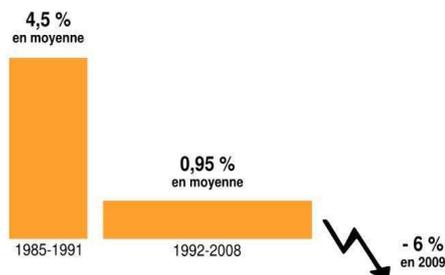
Dans ces conditions, si on s'intéresse vraiment à la vie des hommes et des femmes qui sont au chômage ou qui ont peur d'y être bientôt, peut-on continuer encore et toujours à miser sur le retour d'une croissance qui ne reviendra pas ou avons-nous l'obligation morale de nous retrousser les manches et de réfléchir ensemble aux moyens de créer massivement de bons emplois en répondant aux attentes des citoyens (logement, transports, isolation des bâtiments, santé, services publics, etc.... ) et en négociant au autre partage du travail et des revenus ?

## La croissance en France depuis 1960

Source : Insee.



## La croissance au Japon entre 1985 et 2009



C'est un des débats fondamentaux que nous devons ouvrir sans tarder.

Dernier livre paru : *Crise, la solution interdite.*

# AVEZ-VOUS REMARQUE ?

## Le pouvoir d'achat en baisse en 2010

Par Benoît ROCHER

Les notes de conjoncture de l'INSEE sont toujours intéressantes. La dernière en date n'échappe pas à la règle. On y apprend ainsi que le pouvoir d'achat moyen des Français a légèrement augmenté en 2009 mais que l'écart entre les plus hauts revenus et les plus faibles n'a jamais été aussi grand.

On apprend aussi, en lisant entre les lignes, comme le fait justement « Médiapart » dans son édition du 25 mars, que le pouvoir d'achat réel pourrait bien baisser en 2010.

Cela s'explique d'ailleurs aisément quand on constate qu'un quart des entreprises n'ont pas l'intention d'augmenter les salaires et que

le prix des matières premières s'envole à nouveau. Sans compter les augmentations en matière d'énergie : prix du gaz et de l'électricité mais aussi de l'essence.

Conséquence : alors que la croissance ne devrait pas être très forte et que les plans sociaux se multiplient, le chômage risque fort d'augmenter sensiblement cette année, n'en déplaise aux prévisions rassurantes de Nicolas Sarkozy. Ce qui n'empêche pas ce dernier de s'accrocher bec et ongles au bouclier fiscal, qui ne concerne que 20 000 personnes...

# SERVICES PUBLICS

## Les services d'intérêt général en veillesse

Par Yves DURRIEU, Aitec

Qu'on les appelle à Bruxelles « Services d'Intérêt Général » (SIG) ou à Paris « Services Publics », la tendance est à faire disparaître de l'actualité ces services, en les banalisant et en les faisant passer pour des services commerciaux ordinaires.

### SPECIFICITE DES SIG

Les SIG ont comme caractère commun, en tant que biens publics, *l'obligation d'accès, sans discriminations*, à tous ceux qui prétendent les utiliser ; ces services visant à satisfaire des besoins prioritaires, il faut donc limiter au minimum tous les obstacles à leur accès. Ainsi les équipements publics doivent être répartis sur le territoire de sorte qu'ils puissent accueillir tous les usagers qui le souhaitent, y compris les handicapés, que ce soit pour les transports en commun, les établissements d'enseignement ou hospitaliers, les bureaux de poste ou le logement. Les services médicaux doivent favoriser davantage le déplacement des praticiens que celui des patients (contrairement à certaines orientations récentes). En ce qui concerne l'accès à l'eau, à l'électricité ou au gaz, on estime nécessaire, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, d'adopter des mesures d'aide et des tarifs spéciaux ouvrant leur usage aux plus démunis. D'une façon plus générale, on admet que *les tarifs* doivent être étudiés, pour ceux appelés « services d'intérêt économique général » (financés en majorité par les usagers), de sorte qu'ils couvrent leurs coûts et non pas qu'ils s'alignent sur *la concurrence*. D'où des opinions contradictoires sur le rôle de la concurrence : les uns considèrent celle-ci comme un facteur d'équilibre automatique des prix au niveau le plus bas ; les autres, constatant la réalité, contestent ce postulat et exigent une évaluation objective et contradictoire de cette vague de libéralisation. « Les services sociaux d'intérêt général » (hôpitaux, enseignement, logement social), pris en charge totalement ou très majoritairement par la collectivité publique furent longtemps considérés comme hors marché, mais l'UE a maintenant tendance à les assimiler à des services commerciaux ordinaires et même à les inciter à une gestion privée.

Ces biens publics doivent aussi garantir *la sécurité de leurs utilisateurs et la qualité* (un équilibre devant être recherché entre le coût et la qualité) ; ils doivent généralement faire l'objet d'investissements lourds, calculés sur le long terme et à gérer dans leur globalité (c'est-à-dire en évitant d'être segmentés, comme on le fait trop souvent pour des raisons budgétaires). On insiste aussi sur la nécessité d'*adapter les services publics à l'évolution* de la vie moderne comme ce fut le cas pour les télécommunications dont les techniques ont évolué brusquement. Cette adaptation permanente doit obéir, non seulement à l'évolution technique, mais aussi sous l'effet des exigences de plus en plus affirmées de leurs usagers qui veulent trouver des conseillers avisés ; ainsi pour l'usage de l'électricité et du gaz, on ne vend plus seulement les produits électricité et gaz, mais aussi les services entourant ces produits. Dans le domaine financier (cf. la Poste), l'usager est dans l'attente d'une protection par son conseiller, en particulier pour le crédit hypothécaire, ces conseils devant être orientés dans l'intérêt de l'usager, et non pas seulement dans celui de l'opérateur du service (ce qui exige un sens de l'intérêt général de la part de celui-ci). Enfin il ne faut pas oublier que le service public doit veiller à ce que ses propres employés (qui représentent près du tiers de l'emploi total dans l'UE), apprécient leurs *conditions de travail*, ce qui n'est pas le cas actuellement où ils sont désorientés par cette vague de libéralisation, contraire à leurs valeurs.

### DISCUSSIONS SUR LES FONDEMENTS JURIDIQUES DES SIG

L'UE [1] traite tous les sujets qui lui sont soumis sous un aspect purement juridique, en se référant aux textes communautaires signés depuis le Traité de Rome (1957), ce qui a souvent comme conséquence de négliger leur aspect social et économique, mais permet de donner à ses décisions une apparence de parfaite impartialité, dénuée de toute orientation politique. Les « services d'intérêt général » (SIG) sont abordés dans cette optique : on invoque à leur sujet systématiquement l'article 86 des Traités, d'après lequel l'existence de ces services ne constitue qu'une exception à la règle prioritaire de la libre concurrence. Quant à l'article 14 des Traités (ajouté en 1993) et l'article 36 de la Déclaration des droits fondamentaux (2001), proclamant tous deux la vocation spécifique de ces services à favoriser la cohésion économique, sociale, territoriale et culturelle, on veut prétendre qu'ils n'ont pas la même valeur opérationnelle que l'article 86, seul texte à bénéficier de ce caractère.

Les directives de la CE dans le domaine des SIG sont toutes des *directives sectorielles* qui obéissent strictement à l'article 86, et qui ont visé successivement l'aviation civile, les télécommunications, l'électricité, le gaz, la poste, les transports en commun. D'autres documents de la CE qui, contrairement aux directives sectorielles, traitent de *l'ensemble* de ces services, sont seulement interprétatifs, sans pouvoir faire évoluer le droit ; ils ont précisé, depuis les années 1990, la définition des SIG, des SIEG (service économique d'intérêt général), et des SSIG (service social d'intérêt général), le contenu de leurs missions, la façon dont celles-ci doivent s'articuler avec les règles de la concurrence et la mesure dans laquelle les opérateurs de ces services peuvent être indemnisés en compensation de ces obligations. Ces textes ont également précisé comment appliquer le principe de « subsidiarité » : les Etats membres ou les collectivités locales sont aptes à choisir leurs services publics et les missions de ceux-ci, mais dans le cadre des règles générales imposées par la CE. Un exemple récent illustre cette répartition des rôles avec l'introduction d'une nouvelle notion, le « mandatement » (toute délégation de pouvoir de l'autorité publique doit être assortie d'une qualification explicite de la mission de service public, condition nécessaire pour que la CE lui permette de bénéficier d'aides d'Etat). Cependant la CE (malgré les recommandations qui lui avaient été faites) n'a jamais voulu édicter de directives couvrant l'ensemble des SIG, qui seules auraient eu pleine valeur juridique.

La Cour européenne de justice a donc eu à remédier à cette carence par une série d'arrêts qui ont défini une jurisprudence commune à tous ces services, mais cette jurisprudence est, par nature, malheureusement souvent instable et parfois contradictoire. Depuis l'arrêt Corbeau (1993) qui précisait le contour de leurs missions, à l'arrêt Altmark en 2003 (posant quatre conditions pour autoriser une compensation financière à l'accomplissement de ces missions), il y a eu toute une série de jugements. En particulier, l'application du principe de subsidiarité, élargissant ou restreignant le pouvoir des autorités publiques (Etats ou collectivités locales) a fait l'objet de toute une jurisprudence, par exemple, la possibilité pour ces dernières de gérer elles-mêmes leurs services publics ou au contraire l'obligation de recourir à un appel d'offre.

(suite page 7)

(suite de la page 6)

Pour éviter la procédure lourde des marchés publics et de l'appel d'offre concurrentiel, la collectivité doit posséder une part du capital de l'organisme de gestion (que l'on exige souvent à 100%), l'opérateur doit exercer son activité uniquement sur le territoire de la collectivité et majoritairement par délégation de l'autorité publique. La Cour impose là des conditions très restrictives.

## CAS PARTICULIER DES SSIG [2] :

Jusqu'en 2004, les SSIG étaient exclus de toute compétence communautaire, les Etats membres en étant seuls responsables. Dans son livre blanc sur les SIG de 2004, la CE reconnaît pour la première fois l'existence des SSIG, assortie de l'annonce d'une directive. Lors de son passage au vote du Parlement européen en 2006, la directive « Services » (dans le prolongement de la « directive Bolkestein ») spécifie que ces SSIG en sont explicitement exclus, mais le Conseil ajoutera une clause de « mandatement », d'après laquelle toute délégation de pouvoir de l'autorité publique (y compris pour les SSIG) devra être assortie d'une qualification explicite de la mission de service public par celle-ci, condition nécessaire pour lui permettre de bénéficier d'aides d'Etat.

L'interprétation qu'est soupçonnée en faire la CE, laisse à penser que les SSIG pourraient être réintroduits, de cette façon, dans le cadre de la directive « Services ». Le fait que la jurisprudence communautaire tend de plus en plus à considérer tout service comme de nature commerciale ne fait qu'étayer cette méfiance. De plus, la communication du 20/11/07 sur les SIG inclut les SSIG, ce qui pourrait laisser croire à une banalisation de ceux-ci. Enfin une directive « Santé transfrontalière » suscite des réserves, du fait qu'elle considère que ce sont les patients qui doivent se déplacer pour bénéficier de ses avantages, ce qui favoriserait les plus mobiles et les plus aisés (évalués à 1% des patients), alors qu'il paraîtrait préférable de prévoir la mobilité des professionnels de la santé.

Cependant une communication du 20/11/07 insiste sur le caractère spécifique des SSIG (conformément à l'art.2 du Protocole du Traité), ses rédacteurs estimant avoir clarifié la notion d'activité économique, par rapport à l'activité sociale. On appréciera l'application qui en sera faite par la loi de transposition de la Directive « Services » (en cours d'élaboration).

## RIPOSTE AU DÉSENTÉRÊT DE L'UE POUR LES SIG :

La stratégie de la CE pour les SIG est l'enlèvement, afin de les traiter comme des services commerciaux ordinaires. Si l'on veut lutter contre cette orientation, il faut revendiquer leur caractère spécifique, c'est à dire la nature de leurs missions, leur financement (y compris la péréquation tarifaire), le principe de subsidiarité, la nécessité d'une forte régulation face à la concurrence, l'évaluation des performances. Ces éléments doivent être portés dans un document qui pourrait constituer un projet de directive, prouvant à la CE la possibilité de rédiger un tel document, contrairement à ses assertions. Plusieurs tentatives lui ont été soumises, sans qu'elle s'en émeuve. La Confédération des Syndicats, en 2007-08, a organisé une pétition réclamant une directive-cadre sur les SIG, qui n'a pas eu de suite. Mais le Parlement Européen, dont les pouvoirs viennent d'être élargis, pourrait monter une campagne sur ce thème, en particulier par l'intermédiaire du groupe qu'il vient de constituer sur les Services Publics. Les électeurs, soutenus par les syndicats et le mouvement associatif, disposent des moyens de pression sur leurs élus pour tenter de faire aboutir ces revendications. Les parlementaires nationaux ont également maintenant des possibilités d'agir, non seulement lorsqu'ils ont à voter sur la transposition des directives dans leur droit national, mais aussi par la possibilité qui leur est désormais offerte de collaborer avec leurs collègues du PE. De plus il faut rester attentifs à tous les textes concernant ce sujet, susceptibles de poursuivre la politique de banalisation des services publics et il faut s'appuyer sur tout document existant permettant d'endiguer ces tentatives. En dehors même des directives qui ont valeur juridique, la CE publie des textes (livres verts, suivis de livres blancs, ou communications), demandant à des organisations officielles ou privées de donner leur avis sur ceux-ci : il est bon d'y répondre de façon documentée... bien que la CE n'est pas tenue de tenir compte de ces avis. On peut également chercher à créer l'événement, en organisant des rencontres et colloques sur le thème du service public ou organiser la signature de pétitions en leur faveur (cf. récente pétition M. Vauzelle) afin de rappeler leur existence et leurs caractéristiques à ceux qui voudraient les voir disparaître. On rappellera à cette occasion qu'à Bruxelles, il convient, si l'on veut être entendu, de pratiquer une politique de présence permanente, ces institutions fonctionnant sous l'influence (abusive) du lobbying.

\* Voir site Aitec : <http://aitec.reseau-ipam.org/>

## AVEZ-VOUS REMARQUÉ ?

### Contis : vous avez dit reclassement ?

Par Yves MESCOFF

La Direction du site Continental de Clairoix (Oise) ne manque pas d'idées. Après avoir décidé la fermeture du site, voilà qu'elle vient de proposer aux salariés à reclasser de partir en Tunisie pour un salaire de ... 137 euros par mois. On ne sait ce qui est le plus choquant : la proposition elle-même qui dénote un mépris total des salariés ou le fait qu'un salarié en Tunisie soit payé pour le même travail environ dix fois moins qu'un salarié en France. On comprend évidemment mieux pourquoi certaines entreprises délocalisent leur production. Mais si les patrons devaient voir leur salaire diminuer dans les mêmes proportions, croyez-vous qu'ils seraient aussi chauds pour délocaliser ?

A noter par ailleurs, à propos des six Contis accusés d'avoir causé des déprédations à la sous-préfecture de l'Oise, la demande de l'Etat de les condamner civilement à payer 12000 euros. On ne se souvient pas de demandes identiques pour les dégâts causés par les agriculteurs, électoral chéri de la droite, il est vrai...

# COUP DE GUEULE

## Le montant de nos retraites décidé par les spéculateurs ?

Par Adeline ROBERT

Danemark, Allemagne, Espagne, Portugal, France et bien sûr, Grèce. Un peu partout en Europe on a vu fleurir ces derniers temps des projets pour repousser l'âge de départ en retraite. Motif officiel : l'allongement de la drée de vie et le rétrécissement du nombre des actifs du fait d'une baisse des naissances et du vieillissement de la population.

Pourtant, à y regarder de plus près, on se rend compte que le FMI et la Commission européenne poussent fortement dans ce sens.

Hasard ? Non, bien sûr. Il y a bien là à l'œuvre une offensive délibérée.

Mais qui donc est derrière celle-ci ?

Des clubs de pensée mondiaux comme le Club de l'Horloge ? Peut-être. Les entreprises multinationales ? Sans doute aussi un peu. Mais n'est-ce pas plus probablement les institutions financières et leurs alliées, les grandes banques ?

Il ne faut pas oublier en effet que si la retraite par capitalisation est peu développée en France, ce n'est pas le cas dans les autres pays. Or, qui a intérêt à l'augmentation de l'âge de la retraite : celles qui financent la capitalisation, c'est-à-dire les banques bien sûr ! Car plus l'âge de départ en retraite est élevé moins longue sera la durée pendant laquelle une retraite devra être payée. Et si cela conduit en plus à une diminution du montant de la retraite ce n'est que bénéfique pour celui qui la paie.

D'ailleurs, vous n'avez pas été sans remarquer que le gouvernement français n'est pas insensible à l'idée d'élargir la capitalisation au détriment de la retraite par répartition.

Comme le faisait remarquer Gérard Filoche, dans « Politique » le 25 mars, il ne faut pas non plus oublier le rôle des agences de notation comme Fitch Rating, par exemple. Il a suffi que cette agence, déjà à l'origine de la crise argentine, abaisse sa note sur la Grèce pour qu'aussitôt le gouvernement grec se croit obligé d'annoncer des mesures drastiques comme la baisse du nombre de fonctionnaires, le gel voire la baisse des salaires et ...l'allongement de l'âge de départ en retraite.

A qui cela profite ? Aux prêteurs bien sûr, c'est-à-dire in fine aux banques ? Même si c'est par l'intermédiaire du FMI ou de la BCE.

Il est vrai qu'entre les spéculateurs et les banques, il y a comme un soupçon d'entente cordiale. Madorff n'aurait jamais pu abuser tant de monde s'il n'avait eu la confiance des banques.

Et, quand on creuse un peu, on s'aperçoit que derrière Fitch Rating, il y a en réalité Marc Ladreyt de Lacharrière, une des plus grosses fortunes de France et ami, dit-on, de Fillon. Or, que fait Marc Ladreyt de Lacharrière ? Bien que membre du conseil d'administration de plusieurs grandes sociétés ou de la Banque de France, son activité principale est de spéculer.

La boucle est ainsi bouclée.

On comprend mieux pourquoi les spéculateurs sont rarement inquiétés. Tant pis si la spéculation aboutit à faire perdre des sommes colossales aux fonds de pension et si ceux-ci n'ont plus de quoi payer la retraite de ceux qui leur ont fait confiance.

Raison de plus pour se battre pour la retraite par répartition. Avec elle au moins on est sûr de toucher sa retraite !

## VOUS AUSSI, REFUSEZ LA RÉSIGNATION, ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!

Le bulletin Résistance Sociale est une publication  
de RESO, association loi 1901

**Siège social :**

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

**Site Internet :** [www.resistancesociale.fr](http://www.resistancesociale.fr)  
Courriel : [webmaster@resistancesociale.fr](mailto:webmaster@resistancesociale.fr)

Présidente de RESO et directrice  
de la publication :

**Marinette BACHE**

NOM ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

TEL : ..... Portable : .....

E-mail : .....

- J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros  
 Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros  
 Je souhaite diffuser le journal autour de moi. Adressez-moi ..... exemplaires par envoi.

**À retourner à :** RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)